

# Compte-rendu du conseil municipal

## 11 septembre 2013

Date de la convocation	le 5 septembre 2013
Présents	MM. Bosment, Cozzi, Guely, Roybon, Blanc, Decard, Fornoni, Junet, Sasso, M <sup>mes</sup> Reynaud-Dulaurier, Charvet-Tasset, Hirrien, Lesage, Marcinkowski, Roels
Excusés	MM. Tirard-Collet, Pavan, M <sup>lle</sup> Tomai
Secrétaire de séance	M. Fornoni

### **Approbation du dernier PV**

Le procès verbal du conseil municipal du 10 juillet est approuvé à l'unanimité.

L'ajout à l'ordre du jour d'une délibération d'incidence financière neutre pour la commune est accepté.

### **Délibérations**

#### **1) Marché de maîtrise d'œuvre pour la salle des familles**

Trois cabinets d'architecture ont été consultés pour le marché de maîtrise d'œuvre de l'extension du restaurant scolaire en salle des familles. La commission d'appel d'offres réunie le 19 août a retenu l'offre de l'agence Pascal Mollard qui est la moins-disante. Les offres sont de 14.8 %, 15.75 % et 16.6 % du montant estimatif hors taxes des travaux respectivement pour Pascal Mollard, Erik Catelan et le bureau Pepillo.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter l'offre de l'agence Pascal Mollard d'un montant de 18 500 € HT et d'autoriser le maire à faire les démarches nécessaires.

#### **2) Décision modificative n°3**

Le maire expose qu'une décision modificative est nécessaire pour rectifier l'imputation des travaux sur l'Olon. En effet, le compte 2315 travaux en cours sur lequel nous avons budgété la dépense, enregistre des opérations qui seront immobilisées dans la commune sur un compte 21538. Or, en l'occurrence, c'est le Siho qui constatera l'immobilisation définitive car c'est lui qui a la compétence pour les travaux sur l'Olon. La commune participe au coût des travaux et cette participation doit s'analyser comme une subvention d'équipement versée. (Le Siho a d'ailleurs enregistré la recette à un compte 1328).

Nous devons donc utiliser le compte 2041582, subvention d'équipement versée, à un groupement de collectivités, sans fiscalité propre. Nous devons prévoir des crédits budgétaires spécifiques au chapitre 204. Des crédits disponibles à l'intérieur du chapitre 20 ne permettraient pas de mandater directement. S'agissant de subventions versées nous devons les amortir, sur 15 ans car il s'agit d'un versement à une collectivité territoriale.

Une seconde facture du Siho est arrivée ce jour, aussi le montant a-t-il été réévalué par rapport au montant de 2 534 € annoncé dans la note de synthèse.

Investissement (€)					
Compte	Intitulé	Débit	Compte	Intitulé	Crédit
2315	Travaux de voirie	- 4 811 €	2041582	MO Olon	+ 4 811 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide de voter la décision modificative n°3 au budget communal 2013.

### 3) Création et suppression de postes

- a) Etant donné les effectifs de l'école élémentaire, il est nécessaire de pérenniser le renfort d'une heure à la garderie du soir mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il est proposé de supprimer le poste d'agent technique de 2<sup>e</sup> classe de 8 heures et 27 minutes, sous réserve de l'avis du comité technique, et de créer le même poste à 12 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.
- b) Etant donné les besoins du service, l'inscription sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne d'un agent et la volonté de reconnaître le travail dudit agent, il est proposé de supprimer le poste d'agent technique principal de première classe à temps complet, sous réserve de l'avis du comité technique, et de créer le poste d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les suppressions et créations de postes proposées.

M<sup>me</sup> Hirrien demande pourquoi l'agent est embauché en contrat à durée déterminée alors que les heures de garderie sont pérennisées. Le maire répond que la commune a la possibilité de recruter par voie de CDD plutôt que de titulariser la personne sur ce type de poste conditionné par les fluctuations des effectifs scolaires. Au bout de 6 ans, le CDD est automatiquement transformé en CDI.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les suppressions et les créations de poste susmentionnées.

### 4) Attribution de compensation CLECT

Monsieur le maire rappelle que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 25 juin 2013 afin de réactualiser le montant de l'attribution de compensation versé à la commune de La Buisse suite à la mise en place d'une permanence d'architecte conseil du CAUE à la Buisse.

En effet, à l'occasion de nouveaux transferts de charges ou de compétence, le tableau de l'attribution de compensation doit être modifié.

L'évaluation des charges transférées et l'impact sur l'attribution de compensation ont fait l'objet d'un rapport adopté par la CLECT.

Cependant, pour que les décisions prises par la Commission locale d'évaluation des charges transférées soient exécutoires, elles doivent faire l'objet d'une délibération de chaque commune et la majorité qualifiée est requise (2/3 des communes

représentant la moitié de la population ou moitié des communes représentant 2/3 de la population et la ville la plus importante).

L'adoption de ce rapport par les communes permettra au Pays Voironnais de notifier par délibération le montant de l'attribution de compensation modifié.

Monsieur le maire procède explique que l'opération est neutre financièrement pour la commune. Le montant de l'attribution de compensation s'élève pour Vourey en 2013 et 2014 à 47 076 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'adopter ce rapport.

## **Informations**

### **1) Rentrée scolaire**

#### **- Ecole**

Il y a 158 élèves inscrits à l'école primaire pour la rentrée 2013/2014 : 27 en petite section, 19 en moyenne section, 12 en grande section, 17 CP, 13 CE1, 23 CE2, 24 CM1, 22 CM2 répartis en 6 classes.

#### **- Travaux**

Les travaux faits cet été ont consisté notamment à repeindre la classe de petite section, réparer les fuites sur le toit de l'école maternelle, rénover la table et les bancs dans la cour de récréation. Il reste encore à refaire entièrement le « balcon » et de poser les stores avant la fin du mois à l'école élémentaire.

#### **- Restauration collective**

Le marché de restauration collective arrive à échéance au 31 décembre 2013. Le service agriculture de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais accompagne la commune sur la rédaction du cahier des charges et le montage de l'appel d'offres afin de favoriser l'introduction de produits issus de l'agriculture locale dans la restauration collective. M. Cozzi propose une réunion de la commission affaires scolaires sur ce thème notamment le mardi 17 septembre à 19h.

#### **- Mouvement de personnel**

Deux personnes ont été recrutées au service périscolaire : Françoise Lobrot a été recrutée en CDD d'un an comme agent périscolaire. Elle remplace Nathalie Mouton, mutée à St Egrève. Marie-Odile Buissière remplace Sylvie Buisine, en arrêt maladie jusqu'au 20 septembre.

### **2) Plan local d'urbanisme**

L'enquête publique sur le PLU a démarré le 9 septembre. La commissaire enquêteur a déjà reçu plusieurs habitants ce jour-là de 16 à 18 heures. Quatre autres permanences ont été prévues avant la clôture de l'enquête publique le 9 octobre 2013. Sur sa proposition, une dernière réunion publique sera organisée en sa présence le samedi 14 septembre de 10 à 12 heures. La commissaire a bien pris connaissance de l'ensemble du dossier, y compris les avis des personnes publiques associées. Les scories dans la rédaction de certains documents qui subsistaient après l'arrêt de mars 2013 seront également prises en compte. Tout le dossier est disponible sur le site internet de la commune et il est consultable sur la banque d'accueil du 1<sup>er</sup> étage pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Par ailleurs le hasard a fait que l'enquête publique sur le PAEN pour le compte du Conseil général de l'Isère se déroule exactement aux mêmes dates à Vourey comme dans les autres communes concernées.

### **3) Travaux sur l'Olon**

Les travaux correctifs ont été exécutés cet été sur le secteur des Terreaux. Ils sont à présent très satisfaisants, il reste simplement aujourd'hui à attendre des débits plus forts pour valider le bon fonctionnement de la turbine de la scierie.

Les courriers détaillés sur les travaux en centre village ont été envoyés mi-août à tous les riverains concernés. Le projet a pris au maximum en compte les remarques déjà présentées : protection améliorée de la rive droite, extension du lit de la rivière sur la rive gauche, sur la propriété communale autant que possible.

Les premiers retours des riverains semblent positifs. La procédure de déclaration d'utilité publique qui va suivre est obligatoire, mais elle devrait se dérouler dans un climat serein.

Ne jamais oublier que ces travaux conditionnent la sécurité de tout le centre village et que leur réalisation sera prise en compte dans le plan local d'urbanisme avec une procédure de révision simplifiée.

### **4) Autres travaux**

#### **- Travaux de voirie et réseaux**

Les travaux route de la Mayette, au lotissement des Brosses, ont été réceptionnés ce matin. Ils auraient dû être faits en juillet et ont été repoussés par l'entreprise Chambard en septembre. Le travail est bien fait.

Les travaux sur la canalisation route de Rives sont réceptionnés vendredi en présence de Marc Boizard de la DDT.

Les travaux de rénovation du Pont du Petit Bon Dieu commencent lundi 16 septembre. La société TP 2000 a fait la déclaration à l'Onema. Les travaux devront être achevés avant le 5 octobre, date d'ouverture de la pêche.

Sur la RD 1092 ont été faits cette semaine pour les caniveaux et les reprises de béton désactivé après plusieurs rappels à la société Colas. Restent encore quelques petites reprises à régler. Il reste également à mettre les poteaux, le marquage au sol, la signalétique.

Réseau de gaz GEG quartier de Sanissard : M<sup>me</sup> Charvet-Tasset confirme que les ouvriers sont venus début août, puis qu'elle n'a vu personne pendant 3 semaines. Deux entreprises sont intervenues d'où l'apparent morcellement des travaux. Le maire fera un rappel impératif à GEG.

Aujourd'hui, la société Aoste vidange a débouché la Borduire. La canalisation était obturée par le tuf et le calcaire. Tout problème est maintenant écarté pour un bon moment.

#### **- Travaux de maçonnerie**

La commune attend des devis de la société Tomaiï pour la chape du sas du gymnase et le socle béton du panneau lumineux.

A l'école élémentaire, la rénovation du « balcon » nécessite des travaux plus compliqués que prévu. Plutôt qu'un simple repiquage, il faudra couler une nouvelle dalle. La solidité du « balcon » a été éprouvée, les enfants ne risquent rien en attendant les travaux à programmer en période de vacances scolaires.

#### **- Accessibilité**

La loi a fixé la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015. De ce fait, toutes les subventions du Conseil général de l'Isère pour les prochaines années seront réservées à ces travaux de sécurité et de mise en conformité dans les communes.

Pour Vourey, trois bâtiments sont concernés : l'église, l'école élémentaire/maison des associations et l'espace Jean-Roybon. La société A2C<sup>H</sup> qui avait reçu la commande de la commune pour le diagnostic a rendu son rapport d'audit début septembre. Elle a classé les travaux nécessaires en trois catégories avec trois scénarii : mise en accessibilité progressive, mise en conformité réglementaire, accessibilité pour tous.

Comme le Conseil général de l'Isère avait demandé un chiffrage des travaux le 10 septembre au plus tard pour estimer les subventions, la commune a transmis le montant maximum : 140 270 € pour l'école élémentaire, 15 440 € pour l'église, 58 780 € pour l'espace Jean-Roybon, soit 214 490 € au total. Il s'agit-là d'un maximum qui pourra être étalé dans le temps ou faire l'objet d'un dossier de report ou de dérogation. Il est d'ores et déjà possible de demander une dérogation pour les ascenseurs à l'école qui représentent 80 000 €. En tout état de cause, il sera impossible de mettre l'école élémentaire en conformité. Nous réserverons si nécessaire une salle de classe adaptée pour les personnes à mobilité réduite. Pour l'espace Jean-Roybon cette dérogation est impérative car le premier étage est totalement inadapté pour les personnes à mobilité réduite.

### **5) Fiscalité**

La commune devra délibérer au prochain conseil sur la révision de certaines taxes : La taxe d'aménagement, elle est actuellement fixée à 5 % sur l'ensemble de la commune. Rappelons qu'elle remplace l'ancienne taxe locale d'équipement et qu'elle est due pour toute construction nouvelle. Il convient d'étudier un taux à appliquer dans le secteur des opérations d'aménagement programmé prévues dans le plan local d'urbanisme.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2013 avait introduit une majoration obligatoire de la valeur locative des terrains constructibles sur les communes de plus de 50 000 habitants de + 25 % et + 5 € par m<sup>2</sup> (10€ à partir de 2016). La commune de Vourey n'était pas concernée jusqu'à ce qu'un décret du 10 mai 2013 la classe dans les communes où est instituée la taxe sur les logements vacants. Par voie de conséquence, la majoration de la valeur locative des terrains classés U ou AU s'applique de fait maintenant à Vourey. L'objectif de ce décret est bien entendu d'inciter les propriétaires des terrains constructibles à les mettre sur le marché pour la construction.

Devant la complexité à tous points de vue de ce problème, une première réunion de la commission finances a été fixée au mercredi 18 septembre.

### **6) Commissions municipales**

#### **- CCAS**

Le calendrier est le suivant :

- 20 octobre vente de brioches
- 6 et 7 décembre préparation et distribution des colis de Noël
- 8 février 2014 goûter des anciens

Un logement est disponible au Foyer logement pour personnes âgées

#### **- Animation**

Lors de la réunion de rentrée avec les associations, nous avons préparé le planning de réservation des salles et le calendrier des manifestations. En préambule, nous avons reçu une information sur le fonctionnement du défibrillateur. Les associations présentes seraient intéressés par une formation plus poussée de 3 heures à 30 € par personne pour un groupe de 12 personnes maximum. La commune en mettra une en place.

#### **- Affaires scolaires**

La prochaine réunion est fixée au mardi 17 septembre à 19h pour bâtir l'appel d'offres pour le marché de restauration collective et un questionnaire plus approfondis sur les rythmes scolaires.

#### **- Finances**

Une réunion de la commission finances est prévue mercredi 18 septembre à 18h30. Outre le point budgétaire à mi-année seront abordées les questions de fiscalité.

## **7) Présentation de rapports de partenaires**

### **- rapport d'activité transport du Pays Voironnais**

M. Cozzi rappelle la volonté politique de développement des transports en commun exposée en 2010 puis précise l'évolution du service, de la fréquentation, de la qualité... en quelques grands chiffres. En 2012, toutes les lignes sont en progression (jusqu'à + 25%). Le rapport est disponible sur la banque dans le bureau du maire. M<sup>me</sup> Hirrien souligne que la desserte de Vourey est insatisfaisante.

### **- rapport d'activité 2012 du Pays Voironnais**

M. le maire rappelle que la présentation du rapport d'activités de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (CAPV) devant le conseil municipal est rendue obligatoire par la loi Chevènement.

Dans son éditorial, le président, Jean-Paul Bret, relève que le Pays Voironnais a reçu deux distinctions majeures pour son action en 2012 : les labels Agenda 21 local France et Pays d'art et d'histoire, décernés respectivement par les ministères de l'écologie et de la culture et de la communication. Par ce dernier, il affirme son identité culturelle et contribue à l'accès des habitants à la richesse architecturale, patrimoniale et environnementale de notre territoire.

Le président relève également le renforcement des partenariats avec les autres territoires et notamment avec la Métro en matière économique par le biais du syndicat Véga (Voiron et Grenoble associés). Reste à savoir l'avenir d'une collaboration entre deux collectivités d'un poids aussi disproportionné.

Pour sa part, le maire mentionnerait en priorité la prise de compétence des aménagements structurels. Après le projet DiverCité, c'est le projet Rossignol République qui devrait être pris en charge par la CAPV en partenariat avec la Ville de Voiron. Reste à voir sur ce dossier toutes les incidences des transferts de charges pour l'agglomération.

### **- rapport d'activité 2012 du Syndicat de Bièvre**

Il n'y a pas eu d'investissement en 2012, en revanche il y en aura un de taille en 2013 : la balayeuse pour 184 000 € qui devrait engloutir l'excédent d'investissement. Un léger déficit de fonctionnement s'explique par la hausse des carburants. Vourey est une des communes les plus utilisatrices des services après Rives, Renage, - qui était sorti du syndicat -, et Beaucroissant avec sa foire.

## **8) Questions diverses**

### **- Ambroisie**

M. Roybon a été désigné référent en matière de lutte contre l'ambroisie. Les consignes sont simples :

- ne pas laisser monter en graines l'ambroisie,
- si vous en voyez, le signaler en mairie afin que la commune fasse un courrier au propriétaire du terrain infesté.

La commune fait figure de mauvais élève car elle attend l'épareuse dont le passage est programmé ce mois-ci. Le Conseil général n'est pas en reste puisque les abords de la RD 1092 en sont couverts. M<sup>me</sup> Hirrien signale la présence d'ambroisie quartier du Bayard. M<sup>me</sup> Charvet-Tasset demande à ce qu'un plant soit apporté en mairie pour mieux reconnaître la plante.

### **- Identité visuelle**

Le maire propose de changer l'en-tête du papier à lettre de la commune, afin de prendre en compte :

- la dénomination exacte, l'institution étant la commune et le terme « mairie » ne désignant que le bâtiment,
- le changement d'adresse électronique,
- l'existence du site internet,
- la charte graphique du Vivre à Vourey et du site internet.

M<sup>me</sup> Charvet-Tasset fait remarquer que le logo est trop clair et ne passe pas en photocopie. La graphiste qui a créé cette nouvelle identité visuelle, Marianne Schricke, sera sollicitée pour travailler sur les différentes déclinaisons du logo.

#### **- Fibre optique**

M<sup>me</sup> Hirrien demande si la date du 17 septembre avancée pour l'accès au haut débit était toujours d'actualité. M. Bosment répond qu'à sa connaissance les délais n'ont pas changés. Dans le local un rack spécial sera dédié à Free. PVN, Pays Voironnais network, va creuser une tranchée devant l'école afin d'être raccordée à la fibre optique.

Le conseil municipal s'est achevé à 20h25.

#### **Prochain conseil municipal**

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 9 octobre.